1485 43

LES GENEREVX CONSEILS, D'VN GENTILHOMME FRANCOIS, QVI A QVITTE' LE PARTY DES MAZARINS POVR SE RETIRER A PARIS.

A PARIS,
Chez FRANÇOIS NOEL, ruë Sainct Iacques, aux Colomnes d'Hercules.

M. DC. XLIX.
AVEC PERMISSION.

OEUVRES
DE
CONSEILLES
DU
CARDINAL
MAZARIN
POUR LE RETOUR
A PARIS

LES GENEREVX CONSEILS d'vn Gentilhomme François, qui a quitté le party des Mazarins pour se retirer à Paris.

MONSIEVR,

Ie ne doute point que ma retraite de la Cour, & de vos Trouppes, n'ait donné sujet de parler à plusieurs, & que mes ennemis n'ayent de là pris occasion de me noircir auprés des puissances. Ie me console neantmoins de ce que parmy tous ces discours, ie ne croy pas qu'on me puisse blâmer de peu de courage, apres tant de preuues que i'en ay données, auec le succés que chacun sçait dans les dernieres guerres d'Allemagne, de Catalogne, & de Flandres. En toutes ces occasions ie n'ay iamais examiné s'il y auoit de la Iustice, ie l'ay tousiours supposée par le respect que ie porte au Conseil du Roy, dont il n'est pas permis à tous de sçauoir la conduite, & ne la sçachant pas, c'est vne temerité de la blâmer. Mais auiourd'huy où ie voy deux partys formez, qui tous deux se disent combatre pour le Roy, ie suis obligé d'examiner la Iustice de l'vn & de l'autre, crainte d'engager ma vie & ma conscience contre mon Prince, quand ie le pense seruir. Pour m'esclaircir sur ce suiet, il ne

679902

m'a point falu faire de longues enqueſtes, ny conſulter autres penſées que les miennes; les choſes parlent d'elles meſmes, & la voix publique de tous les peuples de toutes les Prouinces de la France, monſtrent qu'elles doiuent eſtre mes ſentimens. Souuenez-vous de nos entretiens ordinaires ſur le gouuernement du defunct Cardinal de Richelieu. Ie vous ay veu cent fois en mauuaiſe humeur contre l'ambition de ce Miniſtre, ſi haute que ſon authorité ſembloit obſcurcir celle de ſon Prince: Ie vous ay veu fulminer contre cette violence qui ne pardonna iamais à ſes ennemis, qui verſa le ſang de la Nobleſſe, & qui épuiſa tout l'argent des peuples pour entretenir ſes intelligences, toutes beaucoup plus pour la gloire de ſa maiſon que de ce Royaume. Quand ſes infirmitez l'aduertirent de ſa mort prochaine, & qu'il falut aſſeurer la grandeur de ſa famille, contre la haine des peuples, & des Princes, de celuy meſme qu'il auoit engagé dans ſon alliance, il nous fit vn dernier mal, dont les ſuittes malheureuſes ſont comme infinies: il introduit dans le miniſtere le Cardinal Mazarin eſtranger, qui auoit d'autres ſentimens pour luy que les bons François; & qui par toute ſorte d'apparence, deuoit maintenir vne fortune, qui eſtoit le fondement de la ſienne. Il le fait agréer au Roy, comme neceſſaire au gouuernement, comme le ſeul depoſitaire de ſes ſecrets, & de ſes intelligences, particulierement hors du Royaume. Enfin l'vn meurt, l'au-

RBC/NcU

l'autre regne, auec toutes les maximes & les rigueurs des anciens Tyrans de ſon pays. Il entre dans les affections de la Reyne, & luy ſuggere aſſez de moyens pour obtenir du Parlement, qu'elle fuſt ſeule Regente à l'excluſion des autres Miniſtres nommez par le teſtament du Roy. Le voilà ſouuerain dans le miniſtere, & le plus grand exacteur des peuples, le plus impitoyable à leurs cris, & à leurs gemiſſements, que le Ciel ait iamais porté. On m'aſſeure qu'on a memoire des millions de millions qu'il a leuez, qu'il a diuertis ſous vn pretexte de guerre, & dont on fera paroiſtre le receu, ſans qu'il en puiſſe iuſtifier les miſes. Cela n'eſt pas de ma connoiſſance, ny comme ie croy de la voſtre: ſeulement nous auons veu toutes ſortes de ſubſides augmentez iuſques à vn excés incroyable; nous auons veu les Tailles en party, où l'on nous aſſeure que les plus grands du Royaume auoient la plus grande part: cependant que les Partiſans ſous leur protection ont tiré tout le ſang du peuple, auec tout ce qui ſe peut de violence & d'inhumanité. Nous voyons dans nos villages, nos pauures payſans, qui trauaillans depuis le matin iuſques au ſoir, leurs Tailles payées ne ſçauroient auoir de reſte pour manger du pain. Nous les voyons ſi fort oppreſſez, qu'ils ne peuuent plus faire ces nourritures ordinaires de beſtiaux, qui faiſoient l'abondance dans les Villes. Nous voyons le commerce diminué par l'excés des impoſitions, & par les banquerou-

tes où l'on reduit les Marchands ; les Officiers dans les Villes sont tous à sec, & leurs familles desolées, n'ont plus que quelque honneste exterieur, sous lequel elles languissent miserables, à cause de la multiplication des Officiers, & de nouuelles taxes qu'on leur donne tous les ans, sous esperance d'vne augmentation de gages, qu'on arreste, & qu'ils ne touchent iamais. L'on n'a pas espargné les Cours Souueraines, ny les Maistres des Requestes, qu'on a interdits, parce qu'ils ne pouuoient souffrir d'estre ruinez, & la malice a mis tous les principaux Officiers de la Iustice dans vn interest personnel, afin qu'elle eust dequoy forger des reproches, quand ils parleroiét pour le public. Messieurs du Clergé se plaignent hautement des deniers qu'on leue sur eux au preiudice de leurs priuileges, & en leurs dernieres assemblées au lieu de vaquer à la reforme des mœurs, ils estoient assez empeschez à se soulager par la distribution de leur taxe. Chacun se plaint ; mais entre tous ie n'en voy point qui en ait plus de sujet que les Gentilshommes, parce qu'ils contribuent à tout ce que l'on leue sur les autres : S'ils ont des affaires, ils payent bien cherement les interests de ce qu'on tire des Iusticiers : Si leurs familles tiennent des Benefices, ils sont mis comme les autres à la contribution ; comme il leur faut plus d'équipage, ils portent plus que les autres le taux que l'on met sur les denrées : S'ils donnent leurs fermes, le Fermier rabat sur le prix la somme

qu'à ce suiet on exigera de luy pour la Taille, qui croissant au de-là de ce qu'il auoit preueu, le ruine, & faut necessairement perdre, ce qu'il ne sçauroit payer. Si nous sommes dans les Armées, où l'honneur & nostre naissance nous appelle, vous sçauez qu'il nous faut notablement incommoder pour dresser nostre équipage, & qu'il faut perdre nos biens, en exposant nos vies pour le seruice du Roy. Car les Soldats ne sont plus payez, ils reçoiuent vne demie monstre pour vne campagne, & pour les appaiser on leur permet le pillage, qui prodigue tout à la rencontre, & qui couste plus à la France en vn iour, que ne feroit la paye de six mois. Auec tout cela, vous les auez veu languissans de faim & mourir au coin d'vn buisson, ou deserteurs de la milice par vne neceſſité qui n'a point de Loy. Nous auons mille fois pesté contre ceux qui dissipent les finances destinées à l'entretien des armées, contre cette insigne perfidie qui arreste le progrés de nos armes, & qui nous dérobe plus de victoires que tout l'effort de nos ennemis. Nos plaintes, auec celles de toutes les Prouinces de la France, ont souuent battu les oreilles du Parlement de Paris, nous l'auons pris comme à partie de ce qu'il n'auoit pas resisté auec assez de courage, quand il a falu verifier de nouueaux Edicts; en ce qu'il a changé le Testament du Roy, en mettant toute la Regence entre les mains de la Reyne & du Mazarin; nous l'auons dit responsable de tous les desordres qui naissoient de

là, comme le ſeroient à vn pupille, les parens qui luy auroient eleu pour Tuteur vne perſonne inſoluable & de mauuaiſe foy. Enfin ces Meſſieurs touchez par tant de plaintes publiques, leurs yeux ne voyant par tout que de la deſolation, leur eſprit ne preuoyant de là que des perfidies, & des calamitez vniuerſelles, ils prirent la reſolution de preſenter leurs tres-humbles remonſtrances à la Reyne. Ils la ſupplierent de mettre vn meilleur ordre en l'adminiſtration des Finances, ou d'agréer leurs aduis, par leſquels on pouuoit ſoulager le peuple, faciliter le trafic, payer les ſoldats, & outre cela faire tous les ans vn fonds conſiderable, pour l'honneur & le ſouſtien de cette Monarchie. D'abord i'ay ſçeu qu'on les rebuta, & qu'on les ſeruit de ce reproche, que leurs charges eſtoient eſtablies pour rendre la Iuſtice aux particuliers, pour vuider les differends de Pierre & de Iean, non pas pour ſe meſler du gouuernement de l'Eſtat. Ils m'ont dit, qu'ils repreſentent que les maluerſations dont ils faiſoient leurs plaintes deuoient eſtre miſes au rang des crimes publics où chacun doit eſtre entendu ſur ce qu'il a de connoiſſance; qu'ils n'eſtoient que les organes de la voix commune de tous les peuples, qu'ils ne donnoient pas des ordres, mais qu'ils preſentoient de tres-humbles remonſtrances, & que l'affection qu'on ne leur pouuoit oſter pour l'Eſtat, leur laiſſeroit la voix libre, meſme ſous les chaiſnes & dans les cachots, d'autres repreſenterent que les Magiſtrats ſont entre les Peuples & le

Prin-

Prince, comme ſont les Preſtres entre les Hommes & Dieu, & alleguerent ſur ce ſujet les Loix qui les honorent du nom de Sacerdoce, comme elles donnent aux Princes, Lieutenans de Dieu, des tiltres de Diuinité, qu'ils eſtoient les Peres & les Aduocats des Peuples, que les Hiſtoires faiſoient foy qu'ils auoient touſiours eu de fauorables audiences en de ſemblables rencontres, qu'on ne les auoit pas exclu du gouuernement de l'Eſtat, quand il a eſté queſtion, d'en eſtablir les principaux Officiers, de verifier des Edicts, & de donner toute la Regence à la Reyne, qu'on ne leur deuoit pas auſſi fermer la bouche en des affaires qui n'eſtoient qu'vne conſequence de cet octroy. Qu'en cet Eſtat métoyen qu'ils tiennent, comme ils portent les volontez des Princes aux Peuples, ils doiuent de meſme porter les ſupplications des Peuples au Prince; ce qui ne ſe peut pas conuenablement faire par vn Chancelier, ou autres Officiers, qui ſont ſeulement la bouche & les mains du Roy, pour dire ſes volontez, & pour prendre ſes intereſts. Vn petit rayon d'eſperance qui parut lors, fit que le peuple preſſa dauantage ces Meſſieurs de s'employer par de continuelles inſtances pour ſon ſoulagement; ils reçoiuent tous les iours les plaintes de toutes les Prouinces, nouueaux aduis des Partiſans, meſme touchez par vn remord de conſcience; nouueaux memoires des ſommes immenſes des deniers leuez & diuertis; & tout cela les fortifient dans leur zele pour le bien public. Ils remportent du Conſeil quelques

promeſſes, mais qui n'eurent aucun effet, & qui n'eſtoient que des illuſions pour les amuſer; elles ſe terminent enfin, par des menaſſes, des empriſonnemens, des exils, des proſcriptions; on ne parle que de mettre des teſtes bas, & par vne eſtrange rigueur, on fait à des miſerables, vn nouueau crime de leurs plaintes. On enleue le Roy de Paris, à S. Germain; on ſupplie la Reyne auec toutes les humilitez poſſibles de rendre le Soleil à ſa bõne Ville; on luy reconduit, & il eſt receu, auec des ioyes & des applaudiſſemens incroyables; mais cependant le Conſeil tire tout ce qu'il peut d'argent des Prouinces, pour nous dreſſer vne guerre; on tire les Troupes de leurs garniſons, on les fait auancer vers Paris, & on accomplit la promeſſe qu'on leur auoit faite à la derniere campagne, de les y amener pour y faire vn grand butin. Voilà Paris inueſty, tous les paſſages des viures occupez; l'on fait courir entre les ſoldats qu'en peu de iours ils ſeront dedans, & riches pour toute leur vie, par les deſpoüilles de la plus riche Ville du monde. O Dieu quel deſſein! & d'où vient l'eſprit qui le peut mettre dãs l'ame d'vn François! Ie me trouue par le deuoir de ma charge à l'entrée que l'on fit dans les villages circonuoiſins, & ie vous aduouë que le cœur me ſeigne encore, quand ie penſe aux vols, aux dégats des belles choſes, aux violemẽs, aux ſacrileges, à tous les actes d'hoſtilité, incomparablemẽt plus cruels, que n'en ſouffrit la Dalmatie, quand elle fut priſe d'aſſaut par le Turc. Ie me retire de la fureur des ſoldats,

que ie ne pouuois ny voir, ny ſouffrir, ny empeſcher: & ie dis en moy-meſme, quoy! faut il que ceux qui doiuent proteger la Frãce, la reduiſent en ce miſerable eſtat? faut-il que pour la paſſion, pour l'intereſt, pour la perfidie de quelques Miniſtres particuliers, ie ſois reduit à tirer le coup de piſtolet, contre mon amy, contre mon couſin, contre mon frere, cõtre moy meſme? Quand Paris ne ſeroit pas ma Patrie, c'eſt la Patrie de tous les François, car c'eſt le cœur de toutes les Prouinces, qui ſubſiſtent par ſon commerce, & qu'on deſole en la ruinant. Nous nous faiſons la guerre à nous-meſmes, quand nous la faiſons à des Magiſtrats, qui ſur nos plaintes & nos prieres ſe ſont engagez pour le ſoulagement des peuples, & particulieremẽt afin que noſtre milice euſt ce qu'on luy doit de ſubſiſtance. Nous ſerions indignez contre eux s'ils ne s'eſtoient pas portez pour noſtre bien, & quand ils le font, nous leur declarons la guerre. Pour toute raiſon, l'on dit que Paris eſt rebelle au Roy, & qu'il merite bien cette punition. Quand ie fais reflexion ſur ces paroles, ie trouue qu'il ne s'agit pas du Roy, ny de la Monarchie, comme on le fait hautemẽt ſonner par vne odieuſe comparaiſon du Parlement d'Angleterre; mais il s'agit de la Regence, & de ſa mauuaiſe conduite qui fait gemir tous les François ſous la violence d'vn eſtranger. Quand quelque proche parent d'vn pupille intente action contre ſon tuteur, à cauſe qu'il le tient ſuſpect & inſuffiſant en ſon adminiſtration, celuy-là agit contre le pretendu tuteur, & non pas contre le

pupille, dont il veut deffendre les droicts, & les tirer des mains de ceux qui en abuſent, ainſi ce n'eſt pas agir contre le Roy, mais pour le Roy, qui eſt mineur, c'eſt deffendre la cauſe de la Vefue & de l'Orphelin, de ne permettre pas que le bien, l'honneur, & la fortune de la France ſoient diſſipées par la mauuaiſe conduite d'vn eſtranger qui luy tient lieu de premier Miniſtre. Ie ſuppoſe, que quelqu'vn d'entre ces Meſſieurs de la Cour ait cómis quelque indiſcretion en ſes paroles, ou en ſon procedé, c'eſt vne faute perſonnelle, qui ne ſe doit pas vanger par vne deſolation publique, & par des malheurs qui affligent les innocens, ſans tomber ſur la teſte des coupables. C'eſt mettre le feu dans vne riche moiſſon pour y conſommer vne petite mauuaiſe herbe. C'eſt demolir vn bel édifice pour redreſſer vne petite pierre, qui n'eſt pas poſee auec aſſez de iuſteſte dans vn gros mur. Les Princes doiuent auoir vne ame ſi fort éleuée par deſſus les peuples, qu'ils ne ſoient pas ſenſibles aux coups de leur mediſance, laiſſons les parler, diſoit Auguſte, c'eſt aſſez pour nous, qu'ils ſoient en eſtat de ne nous pas nuire. Les Princes doiuent eſtre les images de Dieu, qui ne laiſſe pas de continuer au monde tous les effets de ſa Prouidence, quoy qu'il y ait des ſacrileges qui la nient; il ne laiſſe pas d'eſtre bon, quoy qu'ils ſoient meſchans, mais auſſi de les reſeruer au temps opportun de ſa Iuſtice. On ſeme, dit-on, des diſcours infames parmy le peuple: quoy! ceux qui gouuernent, penſent il gagner l'amour par la crainte, & l'eſtime par des violences

que

que la raiſon & que l'intereſt iugent tyranniques, c'eſt vne maxime abominable de vouloir regner ſeulement par la force; & c'eſt vn remede bien perilleux de reduire vn peuple à l'extremité. Quand nos ſoldats rauagent toute la campagne, & qu'ils deſolent comme vn feu tous les lieux où ils paſſent, en ſorte que de long-temps on ne ſe puiſſe reſtablir, ils oſtent autant de ſubſides au Roy; & c'eſt luy faire toute l'iniure qu'on pourroit craindre des ennemis, de ruiner ſon heritage. Enfin l'on nous diuiſe, l'on nous fait la guerre, l'on nous affoiblit, l'on nous ruine, & l'on accomplit ce que l'Eſpagne attend il y a bien long-temps de nous. Cela ſemble iuſtifier les ſoupçons que l'on a conceus d'vne ſecrette intelligence auec eux, ſoit qu'on leur veuille liurer la France, comme vn corps ſans reſiſtance épuiſé de ſang & de forces; ſoit qu'on vueille conclure vne paix qui leur ſoit auantageuſe, & perdre en vn iour le fruict de toutes nos victoires, ſous couleur qu'on y eſt forcé par vne guerre ciuile, ſuſcitée par le Parlement. Le Parlement n'a point fait de guerre, mais des remonſtrances qui eſtoient tres-iuſtes, & qui à toute rigueur pouuoient eſtre refuſées autrement que par vne guerre. Paris n'a pris les armes, que pour ſe defendre, & pour s'ouurir les paſſages des viures qu'on luy a bouchez, vous auez veu pluſieurs belles pieces qu'on a fait courir ſur ce ſuiet, où voſtre curioſité ſera ſatisfaite ſur pluſieurs demandes qu'elle me pourroit faire icy. C'eſt aſſez pour moy de vous

auoir deduit en peu de mots les raisons de ma retraite, mais elle n'est pas entiere, & vne partie de moy-mesme reste encore dans ce mauuais party, tant que vous y estes. Mon cher amy, deliurez moy de cette peine, rendez vous à mon affection, qui n'est que pour la iustice. Venez que ie vous embrasse dans la compagnie de M. de F. & M. B. qui vous attendent auec mille impatiences, pour vos propres interests, ie vous y engage ma foy, & la qualité que i'ay touſiours priſe, de

MONSIEVR,

Voſtre tres-affectionné, tres-intime, & tres-veritable amy & ſeruiteur,

D. L.